

MULTI UNITS LUXEMBOURG
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 9, rue de Bitbourg, L-1273
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 115 129
(la « **Société** »)

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU COMPARTIMENT
LYXOR CORE US EQUITY (DR) UCITS ETF**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les Statuts et dans le dernier Prospectus de la Société.

Luxembourg, le 07 janvier 2025,

Cher/Chère Actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») estime que la valeur des actifs nets du compartiment **Lyxor Core US Equity (DR) UCITS ETF** (le « **Compartiment** ») est inférieure au niveau minimum permettant au Compartiment d'être géré de manière économiquement efficace.

Compte tenu du faible niveau d'actifs du Compartiment ne lui permettant pas d'être exploité de manière économiquement efficace, le Conseil a décidé de liquider le Compartiment comme indiqué ci-dessous :

Code ISIN	Suspension du Marché secondaire (à partir du jour ci- dessous inclus)	Suspension du Marché primaire	Jour de liquidation (dernière clôture de la VL du jour ci- dessous)	Date de calcul de la Valeur liquidative finale
LU1781540957	07/02/2025	14/02/2025 après 18 h 30 HNEC	24/02/2025	25/02/2025

Veillez noter que tous les frais ou coûts encourus dans le cadre de la liquidation seront à la charge d'Amundi Asset Management S.A.S.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de suspendre la souscription, la conversion et le rachat d'Actions au sein du Compartiment à partir du 14 février 2025 après 18 h 30 HNEC sur le Marché primaire et à partir du 7 février 2025 sur le Marché secondaire.

Jusqu'au 14 février 2025 18 h 30 HNEC, les actionnaires du Compartiment (les « **Actionnaires** ») peuvent donc continuer à demander le rachat de leurs Actions sans frais sur le Marché primaire conformément aux dispositions du Prospectus.

Pour les actions vendues sur toute bourse où le Compartiment est coté, la passation d'un ordre sur le Marché secondaire entraînera des coûts sur lesquels la Société de gestion n'a aucune influence. Veillez noter que les Actions achetées sur le Marché secondaire ne peuvent généralement pas être revendues directement à la Société. Par conséquent, les investisseurs opérant sur le Marché secondaire peuvent encourir des frais d'intermédiation et/ou de courtage et/ou de transaction sur leurs opérations, qui ne relèvent pas de la Société de gestion. Ces investisseurs négocieront également à un prix qui reflète l'existence d'un écart acheteur-vendeur. Ces investisseurs sont invités à contacter leur courtier habituel pour de plus amples

informations sur les frais de courtage qui peuvent s'appliquer à eux et sur les écarts acheteur-vendeur qu'ils sont susceptibles d'encourir.

À compter du 21 février 2025 et jusqu'au Jour de liquidation, le Compartiment vendra ses investissements. En conséquence, l'objectif, la politique et les restrictions d'investissement applicables au Compartiment ne seront plus respectés.

La radiation des Actions de toutes les bourses sur lesquelles elles sont cotées sera effective à partir du 6 février 2025, après la clôture des bourses concernées.

Enfin, le Conseil a décidé que tous les Actionnaires restants seront obligatoirement remboursés à partir du 24 février 2025, à la Valeur liquidative finale du 24 février 2025 calculée le 25 février 2025.

Tout produit de la liquidation qui ne pourra pas être distribué aux Actionnaires sera déposé en leur nom auprès de la Caisse de consignation du Luxembourg.

Cette liquidation sera reflétée dans le Prospectus à la prochaine occasion.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Amundi Client Services aux coordonnées suivantes www.amundiETF.com/ « Contactez-nous ».

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil.